

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 2 juin 2008 portant création du Diplôme Universitaire TUBERCULOSE modifié par l'arrête du 31 mai 2010

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire TUBERCULOSE

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur VEZIRIS Nicolas (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur AUBRY Alexandra (PU / PH)

Professeur FRAISE Philippe (PU / PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 22 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU